

Errata

ERRATA**Général**

- 1) Partout dans le rapport principal d'EIE, on devrait lire « bâtiments d'entreposage d'urée », plutôt que « silos d'entreposage d'urée ». Il en va de même pour les cristaux de sulfate d'ammonium. Ils seront entreposés dans un bâtiment d'entreposage, plutôt qu'un silo d'entreposage.

Page des signatures

- 2) Bas de la page de signature
Il est écrit « Vérifié par: Robert Aubert ». On devrait lire : « Vérifié par : Robert Auger ».

Équipe de travail

- 3) Coordination, rédaction et révision, ligne 7
Au lieu de « Timothee Ostigy » on devrait lire « Timothée Ostiguy »
- 4) Coordination, rédaction et révision, ligne 8
Au lieu de « Chantal Landry, Spécialist Env. », on devrait lire « Chantal Landry, Spécialiste Env. »
- 5) Coordination, rédaction et révision, ligne 9
Au lieu de Pablo Dewez, urbaniste, M. Sc., on devrait lire « Pablo Dewez, spécialiste en communication, B. Comn., M. Urb. »
- 6) Coordination, rédaction et révision
Une ligne supplémentaire « Véronique Tuffelli, M. Env. / Programme de surveillance et de suivi »
- 7) Sous-traitants de SNC-Lavalin Environnement
Une ligne supplémentaire « Sébastien Gagnon Institut de la Statistique du Québec »

Acronymes

- 8) À la page xvii
On devrait lire « EBEL » plutôt que « EIBE » pour Exigences de base pour les émissions industrielles

Chapitre 2

- 2.1) À la page 2-10, 1^{er} paragraphe de la section 2.2.2
Il est écrit : « (l'urée étant une source d'azote et donc une additif nutritionnel) ». On devrait lire : « (l'urée étant une source d'azote et donc un additif nutritionnel) ».

Chapitre 3

- 3.1) À la page 3-3, Tableau 3.1 Superficies occupées par les infrastructures de l'usine de fabrication d'engrais.
La superficie de l'aire de mobilisation pour entrepreneurs devrait être de 72 000 m², plutôt que 107 000 m².
- 3.2) À la page 3-5, Figure 3.2
Des modifications ont été apportées à la figure 3.2. Voir figure 3.2 Rev01
- 3.3) A la page 3-13, Figure 3.5
Des modifications ont été apportées à la figure 3.5. Voir figure 3.5 Rev01
- 3.4) A la page 3-19, Figure 3.6
Des modifications ont été apportées à la figure 3.6. Voir figure 3.6 Rev01
- 3.5) A la page 3-23, Figure 3.7
Des modifications ont été apportées à la figure 3.7. Voir figure 3.7 Rev01
- 3.6) À la page 3-27, Tableau 3.3
Dans la case Solution de méthyl-diéthanolamine activée, on devrait ensuite lire « (aMDEA) », plutôt que « (MDEA) ».
À la ligne sur l'acide sulfurique (98%), le mode d'entreposage/localisation devrait être de 2 réservoirs/unité d'urée plutôt que 1.
À la ligne sur les produits de conditionnement chimique, la quantité maximale entreposée devrait être de 40 t et la consommation annuelle de 720 t.
- 3.7) À la page 3-33, Figure 3.8
Des modifications ont été apportées à la figure 3.8. Voir figure 3.8 Rev01
- 3.8) À la page 3-35, 1^{er} paragraphe de la section 3.5.3
Il est écrit : «La deuxième option serait simplement de prolonger la ligne 203 kV existante sur une longueur de 400 m jusqu'à la sous-station de l'usine.»
Il faudrait lire « 230 kV » et non pas « 203 kV » et « approximativement 200 m » plutôt que « 400 m ».
- 3.9) À la page 3-38, 3^e paragraphe de la section 3.5.7.
Au lieu de lire « Le MDDEFP recommande une inspection aux cinq ans... », on devrait lire « Le concepteur du tunnel recommande une inspection aux cinq ans... »

3.10) À la page 3-41, Section 3.7.3 Installations temporaires, 2e paragraphe.

L'aire d'entreposage et le stationnement temporaire occuperont une surface totale d'approximativement 80 000 m², plutôt que 120 000 m².

3.11) A la page 3-49, 5^e paragraphe

On devrait lire « EBEL » plutôt que EIBE, pour Exigences de base pour les émissions industrielles.

3.12) À la page 3-51, Tableau 3.9

Pour les Concentrations des contaminants (gaz sec), on aurait du lire :

Tableau 3.9 Rev01 Concentrations des contaminants (gaz secs)

Paramètres	Cheminée du granulateur d'urée	Cheminée du séchoir à sulfate d'ammonium
NH ₃ (mg/Rm ³)	30	11
Poussière d'urée (mg/Rm ³)	30	—
Poussière de sulfate d'ammonium (mg/Rm ³)	0	21

3.13) À la page 3-51, avant dernier paragraphe.

On devrait lire « EBEL » plutôt que EIBE, pour Exigences de base pour les émissions industrielles

3.14) À la page 3-52 : 4^e puce sur les Émissions reliées aux fuites des équipements de procédés

Au lieu de «Les soupapes de surpressions seront équipées de disques de rupture et connectées au système de torchère.», il aurait fallu lire « Les soupapes de surpressions seront connectées au système de torchère. »

3.15) A la page 3-57, Figure 3.10

Des modifications ont été apportées à la figure 3.10. Voir figure 3.10 Rev01

3.16) À la page 3-63, sous-section 3.10.3.2

On aurait du lire : « Ces boues sont constituées des matières en suspension contenues dans les eaux brutes (plus de 90% du poids sec) et des floculants utilisés dans les procédés de traitement. »

Chapitre 4

4.1) À la page 4-13, Figure 4.2

Des modifications ont été apportées à la figure 4.2 afin d'améliorer sa lisibilité. Voir figure 4.2 Rev01

- 4.2) À la page 4-25, 3^e paragraphe de la section 4.3.1.2
Après « Aucun milieu humide n'a été répertorié dans cette étude », on devrait lire la phrase suivante « Toutefois, selon la cartographie détaillée des milieux humides du territoire du Centre-du-Québec, réalisée par Canards Illimités par photo-interprétation des photos aériennes numériques de 2006 et 2010 (CIC et MDDEFP, 2012), un marécage d'une superficie de 0,33 ha se trouve au sud-est du secteur nord. ».
- 4.3) À la page 4-32, dernier paragraphe
On aurait du lire : Il est mentionné que l'alose savoureuse et l'anguille d'Amérique furent également recensées, ces espèces empruntant le fleuve Saint-Laurent au cours de leurs migrations.
- 4.4) À la page 4-34, 1^{ère} ligne
On aurait du lire : « ...sont canalisés et ont été régulièrement entretenus par le passé »
- 4.5) À la page 4-49, 2^e paragraphe de la section 4.4.4
Au lieu de « carte 4.9 » on devrait lire « carte 4.8 »
- 4.6) À la page 4-51, 1^{er} paragraphe
Il est écrit : « Le débit de circulation moyen pour l'axe de la route 261 était de 1 160 véhicules par jour alors qu'il était de 17 800 véhicules à la croisée des autoroutes 30 et 50. » On devrait plutôt lire l'autoroute 55.
- 4.7) p. 4-53, 4^e paragraphe,
On aurait du lire : « La zone d'étude comprend un étang d'épuration localisé à l'ouest de l'île Montesson (MRC de Bécancour, 2006). »
- 4.8) Carte 4.2 – Réseau hydrographique et plaines inondables dans le parc industriel et portuaire de Bécancour
Dans la légende, le 2^e sous-titre devrait être « ENVIRONNEMENT PHYSIQUE », plutôt que « PHYSICAL ENVIRONMENT ».
- 4.9) Carte 4.3 – Site du projet
Dans la légende, Secteurs du projet, on devrait lire Secteur Norsk Hydro, Secteur Nord et Secteur Sud-ouest.

Chapitre 5

- 5.1) À la page 5-3, dernier paragraphe de la section 5.3.2
Il est écrit : « Il est important de mentionner que les opinions et perceptions résumées à la section 5.2.3 et au tableau 5.1 sont celles des parties prenantes rencontrées lors de la

première phase de consultation. » La section 5.2.3 n'existe pas; il s'agit plutôt de la section 5.3.4.

Chapitre 6

6.1) À la page 6-2, 2^e série de puces

On devrait ajouter la puce suivante « le transport et la circulation associés aux déplacements de la main-d'œuvre, des matières premières et des produits finis » dans les sources d'impact potentielles en période d'exploitation, d'entretien et de désaffectation.

Chapitre 7

7.1) À la page 7-17, Tableau 7.1

À la dernière ligne du tableau 7.1, la concentration initiale de NH₃ devraient être de 100 µg/m³, le pourcentage du critère de la concentration initiale de 29 %, la concentration totale de 150 µg/m³, et le pourcentage du critère de la concentration totale de 44%. Les modifications aux concentrations d'ammoniac sont abordées à l'annexe B de ce document – complément à l'étude de dispersion atmosphérique.

7.2) À la page 7-20, Paramètres de rejet de l'émissaire

L'émissaire, d'un diamètre de 30 pouces (760 mm), repose sur le fond du fleuve, tout près du chenal navigable à une profondeur de 10 m. Sa longueur est d'un peu plus de 900 m à partir la ligne des hautes eaux.

7.3) À la page 7-22, Tableau 7.2

Des corrections ont été apportées au tableau 7.2, dans la colonne « Effluent final » et une la note 4 a été ajoutée. Voir tableau 7.2 Rev01

7.4) À la page 7-21, il faut ajouter un paragraphe.

Le Spectrus NX1100 est proposé comme agent de contrôle antibactérien en situation d'urgence au niveau de la tour de refroidissement. Ce produit serait utilisé alors en dosage choc à une concentration de 50 ppm. Chaque traitement nécessiterait environ 200 litres de Spectrus NX1100. Ce produit contient des isothiazolones comme ingrédients actifs. Le critère de toxicité aigue pour ce produit est de 0,01 mg/l. Lors du traitement choc, il est proposé d'ajouter concurremment 526 ppm de Spectrus DT1404 (déjà utilisé à la tour de refroidissement) à un pH d'environ 5 et 6 avec un temps de contact de 30 minutes. Cela permettrait d'atteindre 98% de dégradation du NTX1100. La fiche signalétique du NX1100 est présentée à l'annexe G.

Tableau 7.2 Rev01 Toxicité des produits chimiques à l'effluent final

Consommation des produits chimiques						
Produit	Utilisation ⁽³⁾	Utilisation kg/an	Dosage kg/d	Effluent final mg/l ⁽⁴⁾	Toxicité mg/l	Espèce ⁽²⁾
Polyfloc AE1115	Prétraitement eau	21 000	57,5	1,0	2,8	CL ₅₀ Ceriodaphnia
Optisperse HP2100	Chaudières (option 1)	5 200	14,25	2,6	4 030	CL ₅₀ Daphnia magna
Optisperse HP3100	Chaudières (option 1)	2 500	6,85	1,2	3 300	CL ₅₀ Daphnia magna
Cortrol OS5607	Chaudières (option 1)	5 600	15,3	2,8	160	CL ₅₀ Ceriodaphnia
Steamate NA8580	Chaudières (option 1)	16 000	44	7,9	100	CL ₅₀ Daphnia magna
Optisperse HTP73306	Chaudières (option 2)	10 400	28	5,2	5 000	CL ₅₀ Daphnia magna et Tête-de-boule
Optisperse HTP73616	Chaudières (option 2)	10 400	28	5,2	5,000	CL ₅₀ Daphnia magna et Tête-de-boule
Steamate PAS6020	Chaudières (option 2)	23 900	66	11,9	197	CL ₅₀ Daphnia magna
Hypersperse MDC150	Membranes	8 400	23	4,2	3,634	CL ₅₀ Daphnia magna
Kleen MCT103 ⁽¹⁾	Membranes	486	122	22,0	1 890	CL ₅₀ Daphnia magna
Kleen MCT511 ⁽¹⁾	Membranes	438	110	19,9	61,6	CL ₅₀ Tête-de-boule
Gengard GN8020	Tours refroidissement	74 500	204	37,0	3 628	CL ₅₀ Daphnia magna
Flogard MS6206	Tours refroidissement	22 338	61	11,1	724	CL ₅₀ Myside
Spectrus BD1500	Tours refroidissement	14 900	41	7,4	3 000	CL ₅₀ Tête-de-boule et Ceriodaphnia
Spectrus DT1404	Tours refroidissement	7 500	21	3,7	175	CL ₅₀ Daphnia magna et Tête-de-boule
Spectrus OX1201	Tours refroidissement	57 650	158	28,6	>1000	CL ₅₀ Truite arc-en-ciel et crapet à oreilles bleues
Foamtrol AF1660	Tours refroidissement	NA	Au besoin si présence de mousse		175	CL ₅₀ Daphnia magna
Spectrus NX1100	Tours de refroidissement	NA			0,63	CL ₅₀ Ceriodaphnia

(1) Lavage une fois aux 3 mois

(2) Lorsque plusieurs résultats de bioessais sont disponibles, le test démontrant la plus faible CL₅₀ est retenu.

(3) Pour les chaudières, deux systèmes de traitement sont évalués, seulement une des options sera retenue.

(4) Pour un débit moyen de 265 m³/h, incluant les eaux de ruissellement de 35 m³/h.

- 7.5) À la page 7-25, à la section 7.3.2.2, au 2^e paragraphe,
On aurait du lire : Ajout d'une nouvelle ligne électrique de 4,7 km parallèle à la ligne existante de 230 kV;
- 7.6) À la page 7-31, fin du 3^e paragraphe
Au lieu de « tableau 7.4. », on devrait lire « tableau 7.5 »
- 7.7) À la page 7-36, 1^{er} paragraphe de la section 7.3.5.5
Il est écrit : « Les sources de bruit liées à l'exploitation de l'usine d'engrais ont été décrites précédemment à la section 3.9.4. » il s'agit en fait de la section 3.10.4.
- 7.8) À la page 7-36, dernière phrase du 1^{er} paragraphe de la section 7.3.5.5
On devrait lire «Elle sont constituées d'équipements localisés à l'emplacement même de la future usine, incluant ceux se trouvant au quai, en plus des sources liées au transport des produits finis par bateaux, par trains et par camions ».
- 7.9) À la page 7-46, 1^{ère} phrase
On devrait lire : Le projet entraînera aussi des revenus pour les gouvernements du Québec et du Canada totalisant 32,4 millions de dollars et 19,3 millions de dollars respectivement, en impôts sur les salaires et traitements et en taxes.
- 7.10) À la page 7-55, Tableau 7.16, 2^e colonne
Au lieu de « Ichtyologie », on devrait lire « Ichtyofaune »
- 4.10) Figure 7.3 – Contribution ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) maximale sur 4 minutes du projet aux concentrations d'ammoniac (NH_3) dans l'air ambiant
Des modifications ont été apportées à la figure 7.3 afin d'améliorer sa lisibilité. Voir figure 7.3 Rev01

Chapitre 8

- 7.11) À la section 8.4.2 page 8.16, au lieu de tableau 8.3, on devrait lire tableau 3.3
- 8.1) À la page 8-38, à l'avant dernier paragraphe,
Il faudrait lire : *les résidences isolées les plus rapprochées sont exposées à (et non pas exposées à)*
- 8.2) Page 8-43, au paragraphe Gestion des eaux pluviales
Il manque une parenthèse à la suite de *cuvette de rétention des réservoirs*

Chapitre 9

9.1) À la page 9-5, 1^{er} paragraphe de la section 9.3.1

Il est écrit : « Les hypothèses, niveaux de puissance acoustique et exigences énoncés dans la section 3.9.4 devront être validés et intégrés dans les spécifications du projet. »
Comme la section 3.9.4 n'existe pas, il s'agit de la section 3.10.4.

Annexe A

A.1) Annexe A-2, 5^e Tableau- Tour de refroidissement.

Dans la 4^e case de la colonne fréquence, on devrait lire « halogènes », plutôt que « halogènes »

Annexe I

I.1) Annexe I-2, 1^{ère} page

Le titre « I-3 Taux de défaillance des équipements » devrait être remplacé par « I-2 Taux de défaillance des équipements »

Annexe F

F.1) Annexe F-6, Présentation de l'analyse des risques technologiques, page 21

Enlever *Système de détection de NH₃ dans l'espace interstitiel*

F.2) Annexe F-6, Présentation de l'analyse des risques technologiques, page 30

Enlever *Système de détection de NH₃ dans l'espace interstitiel*

F.3) Annexe F-6, Présentation de l'analyse des risques technologiques, page 34

Enlever détecteurs *entre les parois interne et externe des réservoirs de NH₃*

F.4) Annexe F-6, Présentation de projet, page 46

Enlever *Système de détection de NH₃ dans l'espace interstitiel*

F.5) Annexe F-6, Présentation de projet, page 50

Enlever *Système de détection de NH₃ dans l'espace interstitiel*

F.6) Annexe F-6, Présentation de projet, page 54

Enlever détecteurs *entre les parois interne et externe des réservoirs de NH₃*

Annexe J

J.1) À la page J-3, au premier et au deuxième paragraphe,

On devrait lire la Figure J-1 (et non K-1).

J.2) À la page J-3, au dernier paragraphe

On devrait lire le Tableau J-1 (et non K-1).

- J.3) À la page J-4
On devrait lire le Tableau J-1 (et non K-1)
- J.4) À la page J-13 : section 4.5, 2^e paragraphe,
On devrait lire le Tableau J-2 (et non K-2)
- J.5) À la page J-11 : section Intervention, 2^e ligne,
On devrait lire : Utiliser son autorité pour appuyer toutes décisions qui pourraient permettre la sécurité du personnel ou de la population;

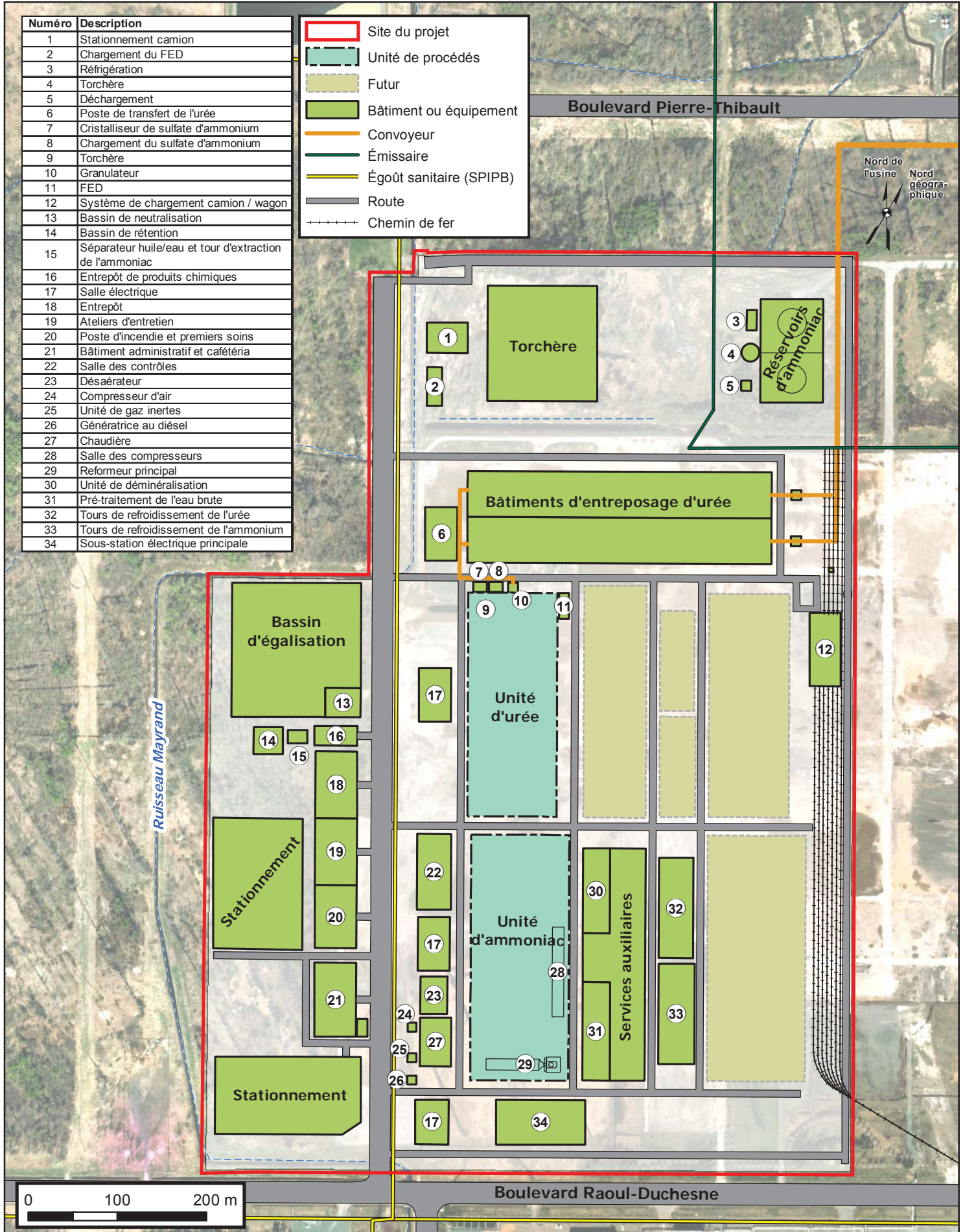


Schéma de procédé de fabrication d'ammoniac

Figure 3.5 Rev01

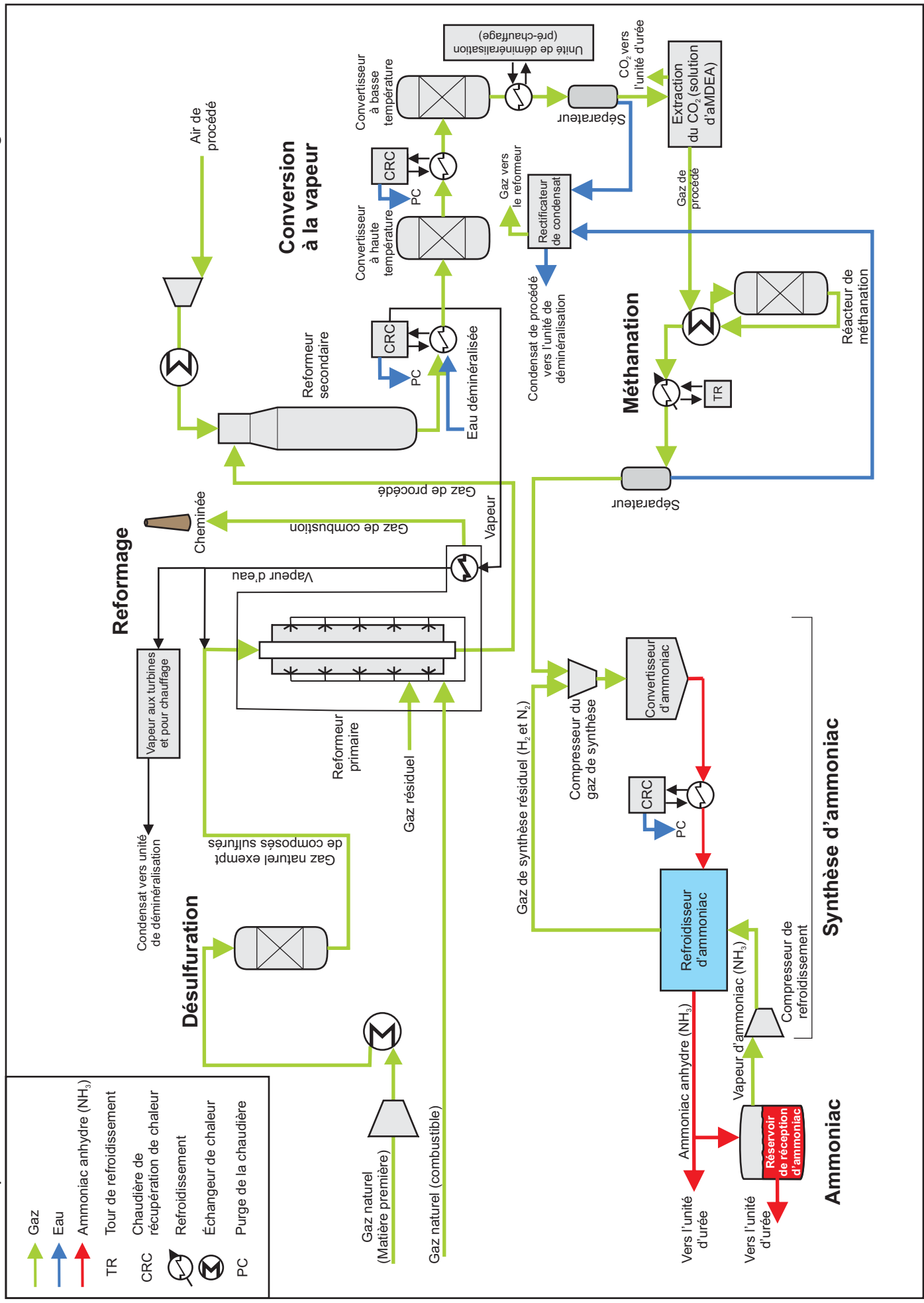


Schéma de procédé de fabrication d'urée

Figure 3.6 Rev01

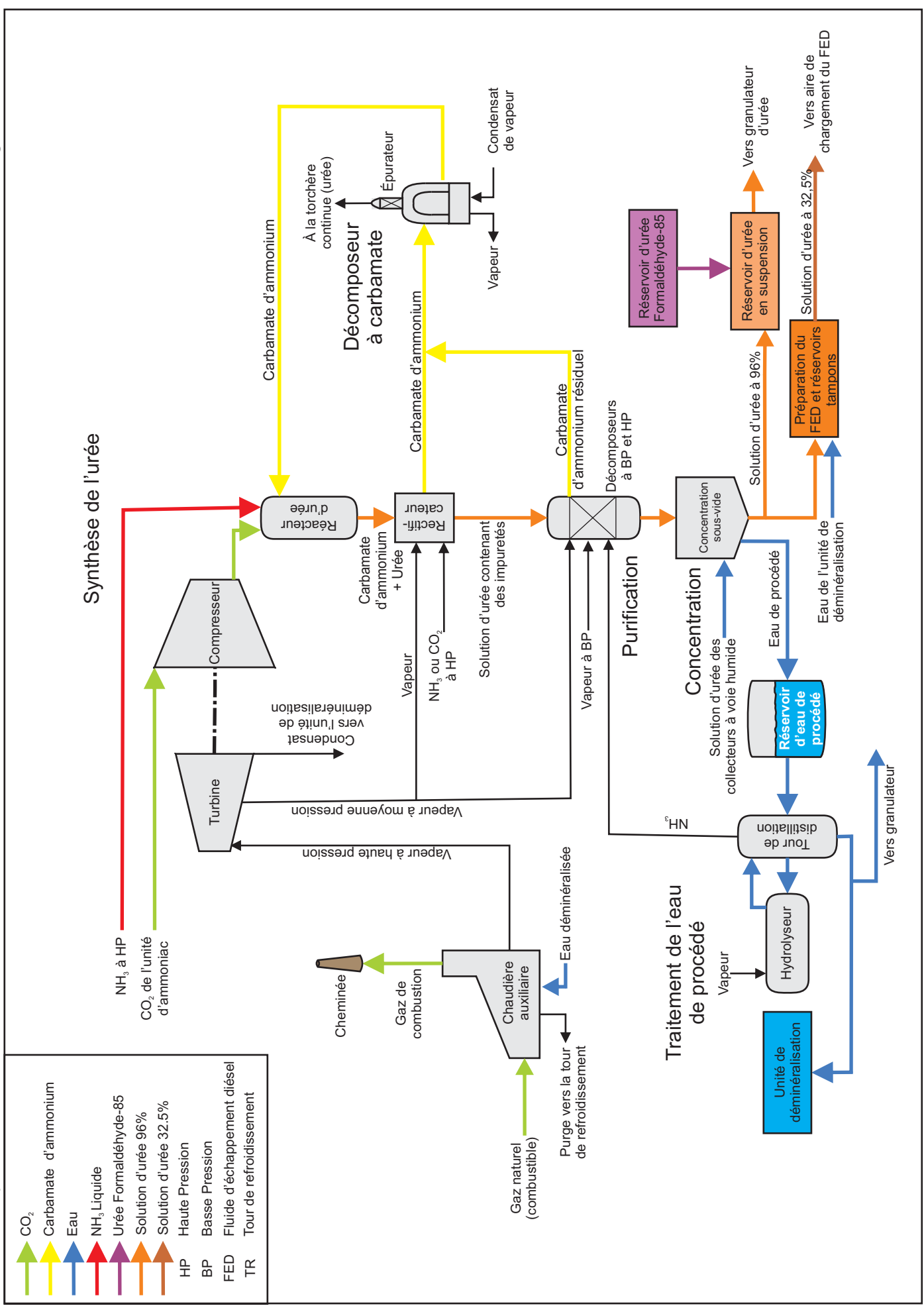
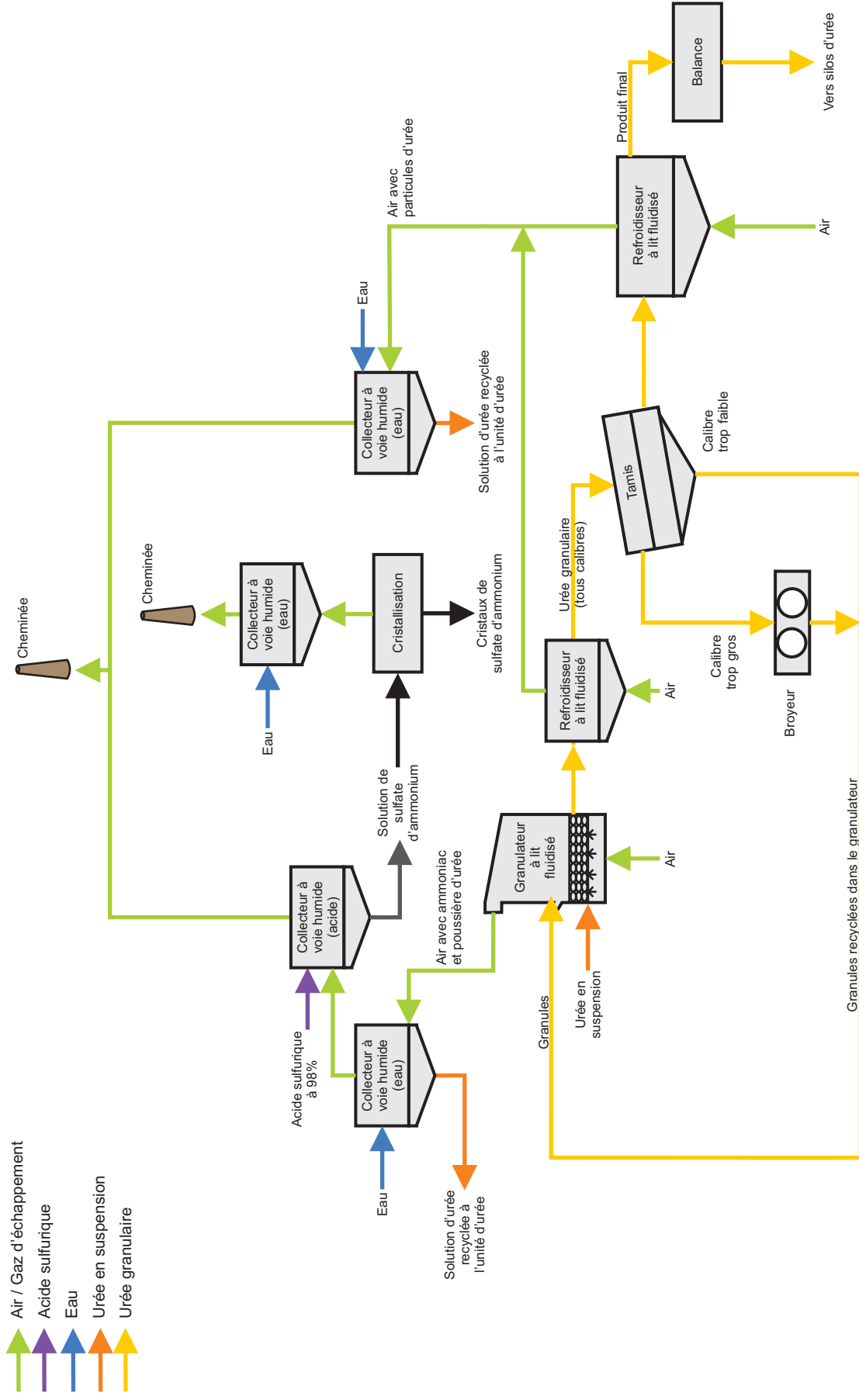
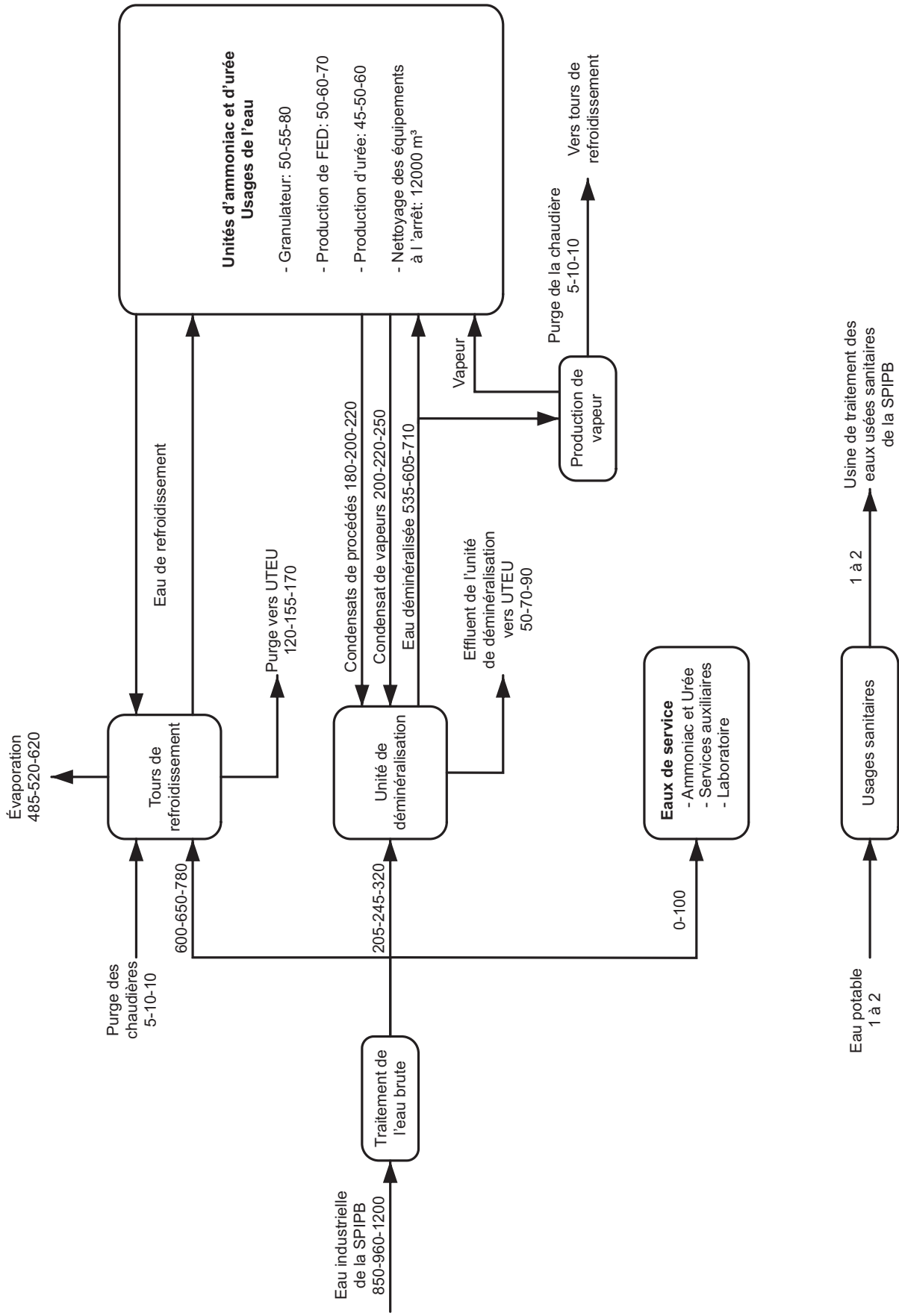


Schéma de procédé de fabrication d'urée granulaire

Figure 3.7 Rev01





Unités: m³/h
UTEU: Usine de traitement des eaux usées

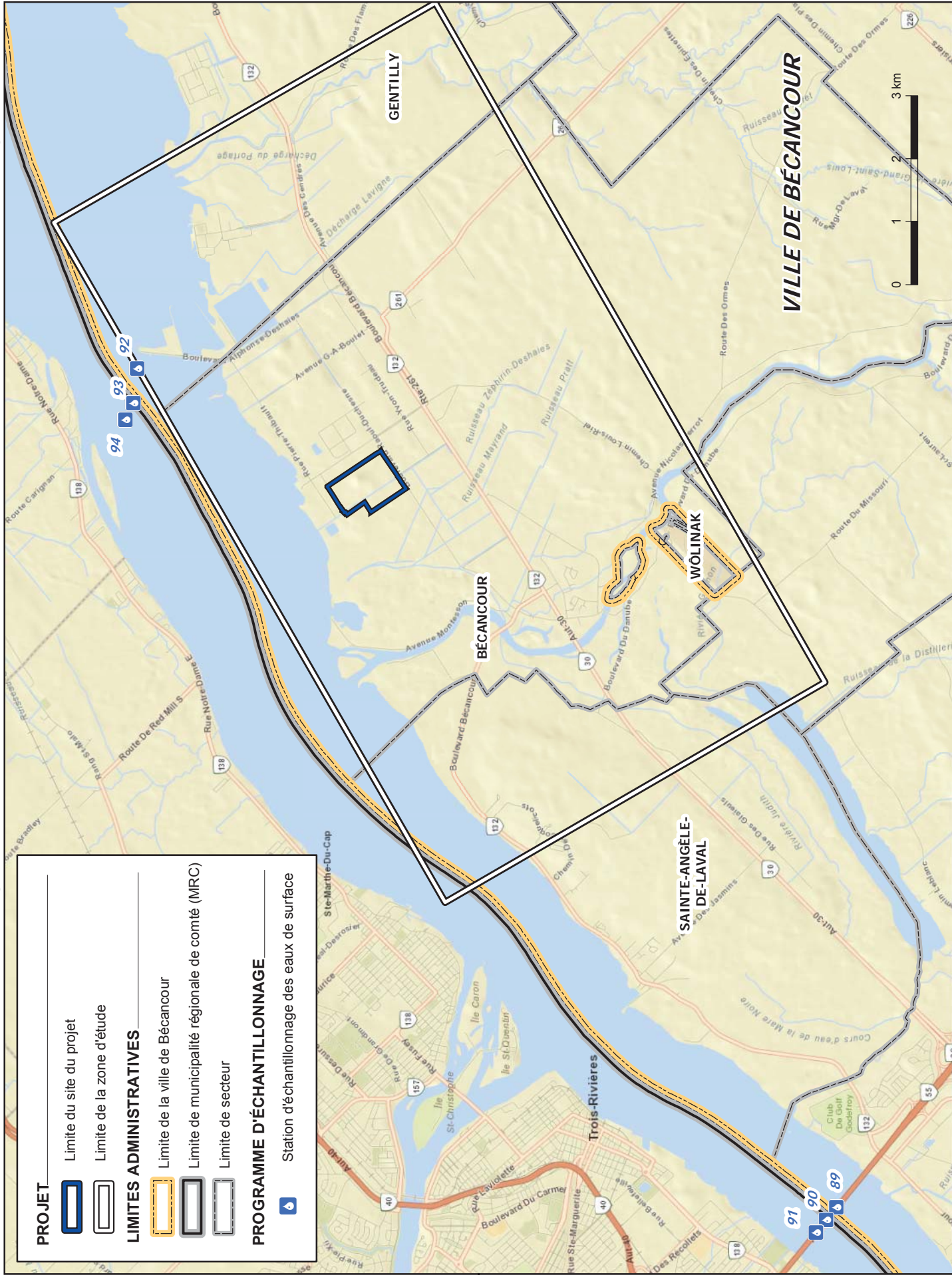
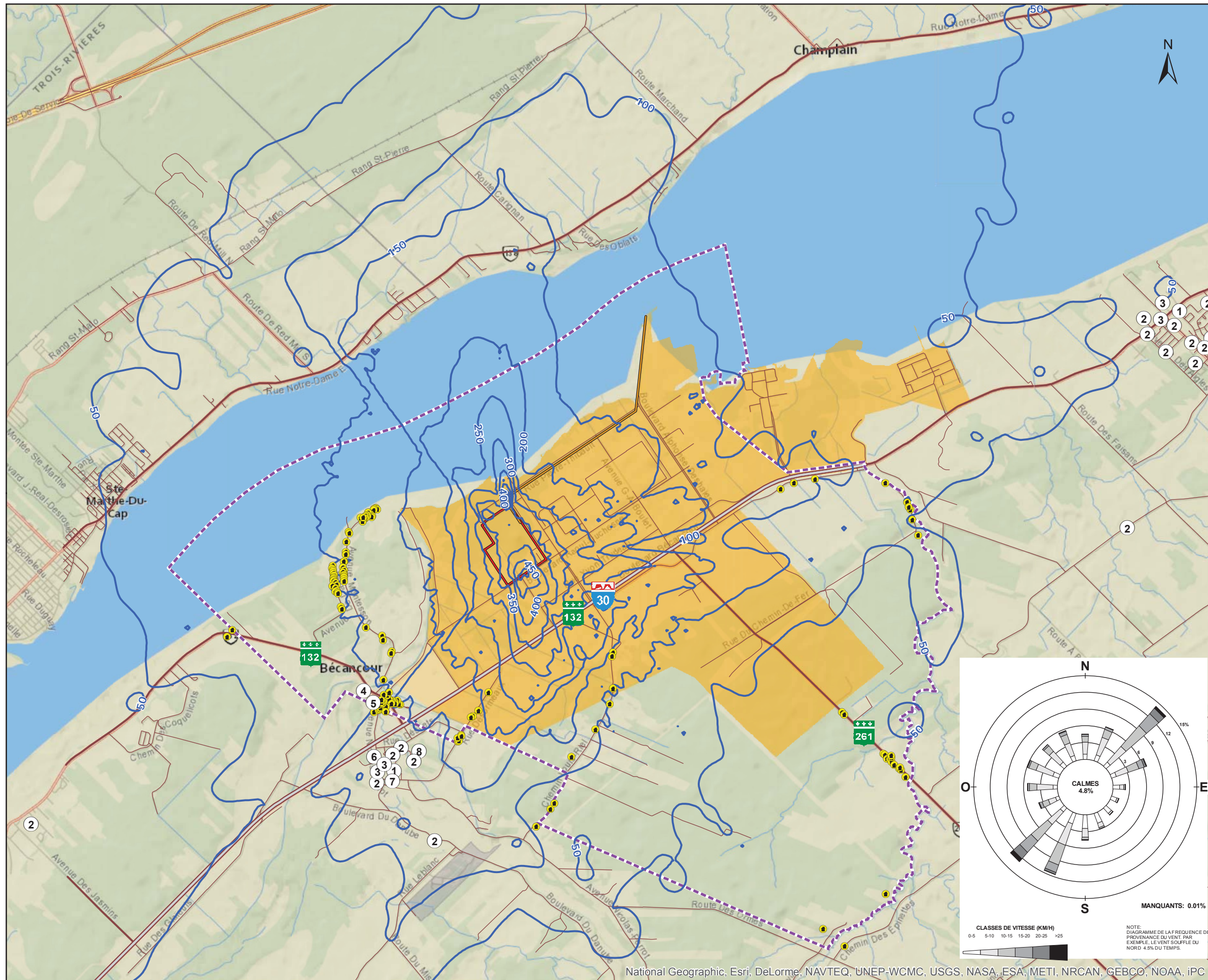


Figure 7.3 Rev01



PROJET

- Site du projet
- Convoyeur

AFFECTATION DU TERRITOIRE

- Résidence à l'intérieur du territoire de la SPIPB
- Industrielle lourde
- Industrielle légère

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Autoroute
- Route nationale
- Route secondaire et chemin
- Parc industriel et portuaire de Bécancour

QUALITÉ DE L'AIR

- Concentration d'ammoniac dans l'air ambiant
- Récepteur sensible

Numero	Description
1	École primaire
2	Garderie
3	Résidence pour personnes âgées
4	Terrain de baseball
5	Terrain de soccer
6	Centre culturel
7	Patinoire extérieure
8	Jeux d'eau

Modèle de dispersion : AERMOD
 Météorologie : Bécancour (MDDEFP), 2005-2009
 Norme du RAA : 350 µg/m³

Base cartographique:
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec,
 Orthophoto : MRC de Bécancour, 2010
 MRC de Bécancour (Plan 10 et 23), 2006

Titre
Contribution (µg/m³) maximale sur 4 minutes du projet aux concentrations d'ammoniac (NH₃) dans l'air ambiant

Projet
PROJET DE FABRICATION D'ENGRAIS

Directeur projet L. Lachapelle	Dessiné par H. Dubois	Vérifié par É. Delisle
Client IFFCO Canada	Consultant SNC-LAVALIN Environnement	
Échelle 0 500 1 000 m	Numéro de projet 611020	Nom du fichier Figure7-03_QualiteAir_NH3_4min_130429.mxd

02	29/04/013	Préliminaire	C. L.	É. D.
01	02/12/2013	Préliminaire	H. D.	É. D.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié

